

Nom :
Prénom :

Document d'entrée en relation

128 rue d'Epargnemailles 02100 SAINT QUENTIN Tél : 03 23 04 12 12

<https://maillartconseil.fr/> mail : contact@maillartconseil.fr

MAILLART Conseil, société immatriculée auprès du greffe de Saint Quentin sous le N° 478 657 257 00018. Cabinet référencé auprès de l'ORIAS sous le N° 07019341 pour les activités,

Conseiller en investissement financier (CIF), courtage en assurance

Adhérent à l'ANACOFI CIF N° E001276, organisme de contrôle des CIF et agréé AMF

FICHE D'INFORMATION LEGALE

Si vous choisissez de confier une mission au cabinet MAILLART Conseil et vous faire assister par un professionnel réglementé et contrôlé. Vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

I. Le cabinet MAILLART CONSEIL

Informations légales :

Notre cabinet a son siège social au 128 rue d'Epargnemailles 02100 SAINT QUENTIN
SIREN : 478 657 257
APE 6622Z

www.maillartconseil.fr

En cas de réclamation, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :

MAILLART CONSEIL

128 rue d'Epargnemailles– 02100 St QUENTIN

◆ Tél : 03.23.04.12.12 ◆ Fax : 03 23 62 63 88 ou par mail à contact@maillartconseil.fr

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse finale apportée à votre réclamation, vous pouvez saisir le médiateur suivant :

→ La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris cedex 09

<http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

→ Le Médiateur de l'AMF – 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02

<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Benoit Maillart pour la gestion administrative du dossier et transmises aux compagnies et sociétés de gestion en fonction des besoins liés au projet en cours.

Elles sont conservées pendant une durée minimum de cinq ans et sont destinées dans un premier temps à vous communiquer notre lettre trimestrielle ou toute information liée à vos dossiers

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant notre secrétariat au 03 23 04 12 12

ou par mail : contact@maillartconseil.fr

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données à la même adresse mail : contact@maillartconseil.fr

Ou par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus.

En cas de désaccord persistant, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés, 3 place de Fontenoy, 75007 Paris.

II. Statuts légaux et autorités de tutelle

Benoit MAILLART, gérant de la société est immatriculée au registre unique des intermédiaires en assurance, finance (ORIAS) sous le N° 07019341 (1, rue Jules Lefebvre – 75311 Paris cedex 03 ♦ Tél : 01 53 21 51 70 ♦ Fax : 01 53 21 51 95)

Vous pouvez consulter cette immatriculation sur le site internet ORIAS :

<https://www.orias.fr/welcome> au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF) N° E001276, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

IAS (Intermédiaire en Assurance) courtier de type B, niveau 1, cabinet n'étant pas soumis à l'obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. Les compagnies ou courtiers grossistes sont indiqués page 5 de ce document. Les activités d'IAS sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) Adresse courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://acpr.banque-france.fr/>

Le cabinet adhère à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : VOTRASSO. Elle est régie par la Loi du 1er juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901, dont le siège social est situé au 33 rue de la République - 69002 LYON, enregistrée auprès de la préfecture sous le numéro W691104856, SIREN n°908 554 702. votrasso.org

Notre cabinet dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

III. Assurance responsabilité civile professionnelle et garantie financière

Souscrites auprès de : ZURICH INSURANCE, 112 avenue Wagram 75017 PARIS
Numéros de polices : 7400026945

Pour un montant de :	CIF	IAS
Responsabilité Civile professionnelle :	1 000 000 €	2 500 000 €
Garantie financière	NA	115 000 €

Je me suis engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF**. Celui-ci est disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou sur <https://anacofi-cif.fr/> ou au cabinet.

Nous avons également mis en place un contrat de collaboration avec le cabinet COTEA de Compiègne, conseil en gestion de patrimoine. Il a pour objectif de mettre en place une coopération et d'apporter à nos clients une plus grande diversification et sélectivité des supports d'investissement. Nous travaillons avec les mêmes logiciels métiers. Nous pouvons ainsi nous suppléer en cas d'incapacité majeure.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- La lutte contre la corruption et les actes de corruption en signant une chartre anti-corruption avec les producteurs de produits ;
- Les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ;
- Le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.

IV. Partenaires, compagnies et fournisseur

Nom	Société de gestion	Type d'accord	Mode de rémunération
ADVENSIS	Société de gestion	CIF	Commissions
AFI ESCA	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
AG2R La Mondiale	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
AGEAS PATRIMOINE	Courtier grossiste	Intermédiaire assurance	Commissions
ALLIANZ	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
ALPTIS	Courtier grossiste	Intermédiaire assurance	Commissions
APREP	Courtier grossiste	Intermédiaire assurance	Commissions
APRIL	Courtier grossiste	Intermédiaire assurance	Commissions
ASAF	Courtier grossiste	Intermédiaire assurance	Commissions
AUDACIA	Société de gestion	CIF	Commissions
AVA	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
AXA France VIE	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
CARDIF	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
CNP	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
ENTORIA	Courtier grossiste	Intermédiaire assurance	Commissions
Entrepreneur Venture	Société de gestion	CIF	Commissions
EPSEN	Plate-forme	CIF	Commissions
ERES	Plate-forme	CIF	Commissions
EURYALE	Société de gestion	CIF	Commissions
FEEFTY	Plate-forme	Intermédiaire assurance	Commissions
GAN ASSURANCE	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
GENERALI	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
GENERALI Luxembourg	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
LA FRANCAISE	Société de gestion	CIF	Commissions
M Capital	Société de gestion	CIF	Commissions
Malakoff Humanis	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
METLIFE	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
NEXSTAGE	Société de gestion	CIF	Commissions
NORTIA GROUPE DLPK	Courtier grossiste	Intermédiaire assurance	Commissions
PERIAL	Société de gestion SCPI	CIF	Commissions
Quatrem	institution de prévoyance	Intermédiaire assurance	Commissions
REPAM	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
SOFIDY	Société de gestion SCPI	CIF	Commissions
SURAVENIR VIE PLUS	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
SWISSLIFE ASSURANCE	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
SIGMA GESTION	Société de gestion	CIF	Commissions
VERALTI GROUPE			
APICIL	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions

Les noms des autres compagnies avec lesquelles nous avons un accord, seront communiqués sur simple demande.

Notre cabinet vous informe que nous réalisons plus de 10% de notre chiffre d'affaires avec la compagnie GENERALI.

V. Mode de Facturation et Rémunération du professionnel

Mode de facturation et rémunération du professionnel en CIF

Le Conseiller en Investissement Financier, membre de l'ANACOFI-CIF doit détailler sa politique tarifaire et son mode de rémunération.

Notre cabinet peut être rémunéré sur une partie des frais perçus lors de la souscription des contrats ou OPCVM sous déduction de la part incompressible retenue par la compagnie ou la société de gestion. L'établissement détenteur de ces fonds pourra nous verser des commissions d'encours annuels qui représentent un pourcentage variable des frais de gestion perçus par le gestionnaire. Il s'agit d'une rétrocession de la marge du gestionnaire qui sera variable en fonction de la nature des fonds proposés, pouvant aller à 50% des frais de gestion. A votre demande, nous vous communiquerons le montant correspondant à la rétrocession des frais de gestion en fonction du fonds ou unités de compte souscrites.

Les frais de dossier sont fonction de la nature du produit et sont définis dans la formalisation du devoir de conseil.

Nous établirons une lettre de mission définissant la problématique à traiter, vos souhaits et nos honoraires avant toute facturation de prestations. Il vous restera à la valider si elle est conforme à vos objectifs.

Ces honoraires pourront être variables ou forfaitaires pour des tâches récurrentes. Notre base de facturation est de 150€ HT de l'heure soit 180€ TTC.

Je vais quantifier le mode de rémunération le mieux adapté à mon client. Il tiendra compte du temps passé et de la complexité du dossier.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Mode de facturation et rémunération du professionnel en IAS

Le mode de facturation est sous forme de commission d'un montant de 100€ maximum fonction de la complexité du dossier et/ou sous forme de commission en fonction de la compagnie et de la typologie du contrat.

Le montant et son taux seront repris dans le formulaire de devoir de conseil.

VI. Mode de communication

Les lettres d'information sont transmises par mail.

Une communication mensuelle sur les contrats d'épargne et placements.

Dans le cadre de la protection du consommateur, nous devons communiquer la démarche à suivre en cas de réclamation liée à notre activité.

VII. Traitement des réclamations (Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation, notre cabinet peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 128 rue d'Epargnemailles 02100 SAINT QUENTIN

Par tel : 03 23 04 12 12

ou par mail : contact@maillartconseil.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

Saisir un médiateur :

<p>I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :</p> <p>Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris</p> <p>II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :</p> <p>Pour les activités de CIF</p> <p>Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02</p> <p>Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation</p>	<p>Pour les activités d'assurance</p> <p>La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09</p> <p>Site internet : https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur</p>
---	---

VIII. DIPLOME & EXPERIENCE

Ingénierie Patrimoniale du Chef d'Entreprise, diplôme obtenu auprès de l'AUREP, Association Universitaire de Recherche et d'Enseignement sur le Patrimoine de Clermont-Ferrand (63000).

Benoit MAILLART gérant du Cabinet MAILLART Conseil exerce cette activité depuis octobre 1991.

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Fait à
Le

Le conseiller
Benoit Maillart

Le client